[Pierre Ayrault. Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques] | Le juge peut intervenir sans plainte

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0201
SourceBoite_001-11-chem | XVIe
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Personnes citéesAyrault, Pierre
Références bibliographiquesAyrault, Ordre, formalité et instruction judiciaire dont les anciens grecs et romains ont usé ès actions publiques
Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30042974q
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Ayrault, Pierre (1536 -- 1536)

TITRE	L'Ordre, formalité et instruction judiciaire, dont les anciens Grecs et Romains ont usé ès accusations publiques... avec le quatrième livre... où il est parlé du cadaver, par Pierre Ayrault... Édition seconde
LIEU DE PUBLICATION	Paris
DATE	1598
EDITEUR	Paris : L. Sonnius , 1598

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/201